

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018**Membres du Conseil Municipal présents :**

- Jean-François GONCALVES (Maire)
- Gilles BERGEAL (1er Adjoint)
- Cathie DELBEGUE (2ème adjointe)
- Marie-Rose CHAPPE (Conseillère Municipale)
- Anny MINCKE (Conseillère Municipale)
- Cyril LABORDE (Conseiller Municipal)
- Herbert MAST (Conseiller Municipal)

ORDRE DU JOUR :**01) Désignation du secrétaire de séance**

Gilles BERGEAL est désigné Secrétaire de séance.

02) Signature du registre des délibérations**03) Désignation de l'agent recenseur de la commune en vue du recensement 2019**

Rappelons que le recensement de la population jardinoise va se dérouler au 1er trimestre prochain et, comme en 2014, Félix Orosemame est désigné comme Agent Recenseur.

04) Point sur la trésorerie communale et impact sur le budget 2019

L'année 2018 a été marquée par des difficultés récurrentes de trésorerie rendant de plus en plus complexe la gestion communale et nécessitant des mesures correctives dès le budget 2019 (voir § ci-dessous). Depuis plusieurs années, les dotations et subventions sont en baisses alors que les charges de fonctionnement, souvent incompressibles, sont de plus en plus lourdes à assumer avec un budget autour de 45 000 € / an et un déficit prévisible d'environ 3 900 € pour 2018.

En outre et malgré tous les efforts pour une gestion communale saine et rigoureuse, avec peu d'endettement, les déséquilibres budgétaires entre dépenses et recettes sont de plus en plus marqués à certaines périodes comme en début d'année ou en fin d'été.

5) Point sur travaux

Seuls les travaux indispensables et obligatoires seront maintenus en 2019.

- **Protection des captages de Marcouyeux et du bourg** : une possibilité d'interconnexion au réseau AEP de Lafage étant à l'étude, le captage de Puyhabillier n'est pour le moment pas concerné. Le nouveau budget établi par le C.P.I.E. s'élève donc désormais à 39 326 € HT (phases travaux et indemnités propriétaires) avec un reste à charge de 12 104 € HT après subventions de 27 222 €.

La commune est en capacité de faire ces travaux mais l'avance financière est impossible à supporter sans, dans le meilleur des cas, une ligne de trésorerie (remboursable en un an après versement des subventions) ou un emprunt sur 15 ans. Une décision sera prise à l'issue de la réunion programmée avec le C.P.I.E. (Maître d'Oeuvre) courant Janvier.

- **Adressage** : un devis est en cours auprès d'une entreprise creusoise pour la fabrication et la pose de l'ensemble du matériel avec une subvention de 70 % et un reste à charge qui sera modéré.

- **Eclairage public et travaux sur les boiseries de l'église** : non prioritaires et obligatoires, ces travaux sont suspendus en 2019.

06) Vote Taxe Habitation / Taxe Foncier Bâti / Taxe Foncier Non Bâti pour 2019

Rappelons que ces taxes sont inchangées depuis 20 ans et qu'elles sont à un niveau très bas, bien en dessous de la moyenne corrézienne. Cette fiscalité locale, certes avantageuse et attractive, prive aujourd'hui non seulement la commune de recettes indispensables mais la pénalise aussi sur le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat, l'effort fiscal de la commune étant jugé insuffisant.

L'augmentation s'avère inéluctable et, sachant que le produit des trois taxes est de 7271 € en 2018, le Maire Jean-François Gonçalves soumet au Conseil Municipal trois options élaborées avec la Direction Générale des Finances Publiques :

- Option 1 : 8 000 € de produit (+ 729 €),
- Option 2 : 9 000 € de produit (+ 1 729 €)
- Option 3 : 11 000 € de produit (+ 3 729 €)

Un vote a lieu pour déterminer le choix à adopter pour 2019 et l'option 2 est retenue avec 4 suffrages sur 7 exprimés. L'augmentation restera contenue et répartie sur les trois taxes même si la municipalité est consciente de l'effort demandé aux administrés. Précisons que la somme acquittée annuellement pour ces « taxes ménages » est répartie entre la commune, l'E.P.C.I. (com com) et le département et que seule la variation de la part communale est concernée.

07) Vote des tarifs de l'eau pour 2019

Afin de tendre vers un certain équilibre entre dépenses et recettes du réseau AEP tout en préservant les usagers et l'équité entre résidences principales et secondaires, Jean-François Gonçalves propose une augmentation de 10 € du prix de l'abonnement annuel à partir de 2019. Cette proposition, laissant donc inchangé le prix du m³ d'eau, est adoptée à l'unanimité des présents.

08) Questions diverses

- **Opérations d'élagage** : comme préconisé par l'arrêté permanent et en prévision de l'arrivée de la fibre, plusieurs particuliers font actuellement les travaux et la commune va

également faire élaguer les bordures de route lui appartenant.

- **Elections municipales de 2020** : en prévision de cette échéance, le Maire Jean-François Gonçalves souhaite ouvrir avec le Conseil Municipal et les administrés un débat sur l'avenir de la commune, dans un contexte d'incertitude quant à son autonomie financière et au renouvellement de ses élus.

La séance est levée à 23 h.

Le Maire
JF GONCALVES

